



# Environnement marin et littoral

Élaboration et coordination de la mise en œuvre du plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin

**La DIRM NAMO agit pour préserver le milieu marin**

Maintien en état opérationnel permanent des moyens POLMAR-Terre dans les centres de Brest et Saint-Nazaire

Contrôle de la teneur en soufre des combustibles des navires étrangers

Élaboration et mise en œuvre du Document Stratégique de Façade déclinant la Directive cadre « stratégie pour les milieux marins » pour le bon état écologique des milieux marins

## L'essentiel en quelques mots

- Un environnement marin varié et exceptionnel
- Le CROSS Corsen, centre référent « pollutions marines » pour la façade Atlantique
- Un centre national d'appui pour le contrôle de l'environnement marin
- Le matériel POLMAR-Terre disponible et opérationnel en permanence face à toute urgence
- Les îles essentielles pour la biodiversité

## Chiffres clés de l'interrégion

- 1 229 missions de contrôle de l'environnement marin
- 200 signalements de pollution traités par le CROSS Corsen
- 120 aires marines protégées
- 175 sites du Conservatoire du littoral
- 596 sites de baignade d'excellente qualité
- 70 plages labellisées Pavillon bleu



Cécile Guyader, préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone ouest, accompagnée du Vice Amiral d'Escadre Lebas, préfet maritime, et du directeur de la DIRM NAMO, Guillaume Sellier, visite le centre POLMAR-Terre de Brest.



Exercice POLMAR-Terre Le Crouesty 2021. La DIRM NAMO dispose de 14 km de barrages et 65 nettoyeurs haute pression, de quoi équiper des équipes de nettoyage pour 4 000 jours hommes environ.

## Actualités 2021 - 2022

De nombreuses actions liées à la transition écologique et à la biodiversité ont bénéficié du soutien du plan de relance. Ces aides concernent aussi bien la restauration du patrimoine naturel ou bâti, du sentier du littoral ou autres espaces littoraux, l'enlèvement de friches ou la dépollution, la protection des espèces, la valorisation des aires marines protégées,

l'enlèvement d'épaves ou la mise en place de mouillages écologiques, l'assainissement, les eaux usées ou l'aménagement en zone littorale.

Labellisation de la baie d'Audierne au titre du réseau des zones humides d'importance internationale (Ramsar).

## Un réseau d'inspecteurs de l'environnement marin

La DIRM NAMO élabore et coordonne la mise en œuvre du plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin maritime Nord Atlantique-Manche Ouest. 1 229 missions de contrôle ont été conduites en 2021.

Ce plan, animé à l'échelon départemental par les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), associe toutes les administrations intervenant en mer et sur le domaine public maritime.

Le plan 2022/2023 décline neuf thématiques pour s'assurer du respect de la réglementation en matière d'environnement maritime dans ou en dehors des aires marines protégées. Parmi ces thématiques : respect des zones de mouillage et lutte contre le mouillage non autorisé, contrôle du carénage des navires, circulation des véhicules à moteur sur le

domaine public maritime, contrôle de l'extraction de granulats marins, protection des espèces.

Le réseau d'inspecteurs de l'environnement marin mis en place par la DIRM NAMO permet d'harmoniser les contrôles sur l'ensemble de la façade et de tirer profit des retours d'expérience concrets des missions effectuées sur le terrain.

Ces missions sont réalisées avec l'appui du Centre d'appui pour le contrôle de l'environnement marin (CACEM). La pérennisation de ce service à compétence nationale, installé dans les locaux de la DIRM NAMO d'Étel, jusqu'ici expérimental, a été officialisée en 2021. 4 544 missions de contrôle et de surveillance des différents services administratifs lui ont été rapportées en 2021.

## La protection de l'environnement et la lutte contre les pollutions à la DIRM NAMO

### Un état des lieux des enjeux environnementaux pour le service des phares et balises de la DIRM

Des actions concrètes sont déjà réalisées :

- Réduction de la consommation énergétique (développement du solaire et de l'éolien).
- Meilleure gestion des déchets.
- Utilisation de produits moins nocifs pour l'environnement.
- Mise à disposition de tiers d'ouvrages bâtis pour étudier des espèces animales ou les conditions météorologiques ou océaniques.

Au sein de la DIRM NAMO, le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Corsen surveille les pollutions, du Mont Saint-Michel à la frontière espagnole. L'objectif est de déterminer si le rejet est licite ou illicite, douteux ou probable, puis de poursuivre si nécessaire devant le tribunal de grande instance de Brest. Le CROSS suit



l'évolution des navires et diffuse toute information utile sur une situation potentiellement dangereuse aux autres navires présents sur zone. Il centralise et analyse tous les

signalements de pollution. Le constat d'un rejet en mer peut être rapporté par un témoin à terre, un navire en mer, un aéronef ou par détection satellitaire. Il identifie les pollueurs et exploite les infor-

mations permettant de déclencher les procédures de répression contre les auteurs de pollutions marines, en lien avec le préfet maritime, le procureur de la République et tout expert en pollution.

La DIRM NAMO compte deux centres POLMAR-Terre à Brest et Saint-Nazaire. Le matériel stocké et entretenu dans ces centres est mis à disposition du préfet de zone de défense à la demande des préfets de département en cas de pollution sur le littoral. Les centres participent aux exercices grandeur nature organisés régulièrement par les DDTM pour le compte des préfets de département.



L'interrégion accueille également le Centre national d'expertise POLMAR-Terre (Brest) qui apporte son

concours technique et opérationnel au dispositif POLMAR-Terre pour l'ensemble de la métropole.

## Plus de 120 aires marines protégées

Plus de 66 % des aires marines protégées (AMP) relèvent du réseau européen Natura 2000 mis en place au titre des directives « oiseaux » et « habitats-faune-flore ». Ces sites sont désignés pour le rôle qu'ils jouent dans la conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire. Ainsi, l'identification des sites Natura 2000 au-delà de la mer territoriale, situés autour du talus continental, doit permettre d'assurer la préservation des oiseaux et mammifères marins ainsi que des récifs. L'État est le garant de la conservation des sites. Il est chargé de leur désignation et de la réalisation des documents de gestion des sites (DOCOB) dont la mise en œuvre peut ensuite être confiée à des opérateurs comme des collectivités locales, des associations ou l'Office français de la biodiversité (OFB).

La baie d'Audierne s'est ajoutée en 2021 aux autres zones déjà labellisées Ramsar, zones humides d'importance internationale (baie du Mont-Saint-Michel, golfe du Morbihan, marais breton-baie de Bourgneuf-île de Noirmoutier-forêt de Monts, marais salants de Guérande et de Més).

L'interrégion compte également neuf réserves naturelles nationales littorales auxquelles il faut ajouter plusieurs réserves naturelles régionales touchant le littoral.

Des sites y sont aussi protégés au titre de la convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Ospar), de la protection du biotope ou encore des réserves de biosphère.

Le Parc naturel marin d'Iroise a été le premier institué en France. Parmi ses actions 2021 : la publication d'une première cartographie des habitats côtiers qui concerne l'archipel de Molène et la côte nord du parc, l'engagement de la collecte de données dans la chaussée de Sein pour lever les secrets des habitats marins qui s'y trouvent pour mieux les protéger. La restauration et rénaturation expérimentale d'une décharge sur l'île d'Ouessant a aussi été entamée. Financé par le plan de relance gouvernemental, le projet vise à retirer et trier les déchets pour une éventuelle réutilisation.

La DIRM NAMO effectue des contrôles de la teneur en soufre des combustibles des navires étrangers en escale dans les ports de l'interrégion dans le cadre du contrôle par l'État du port (cf page 62).

Cette décharge est située dans l'anfractuosité d'une falaise, communiquant en contrebas avec la mer.



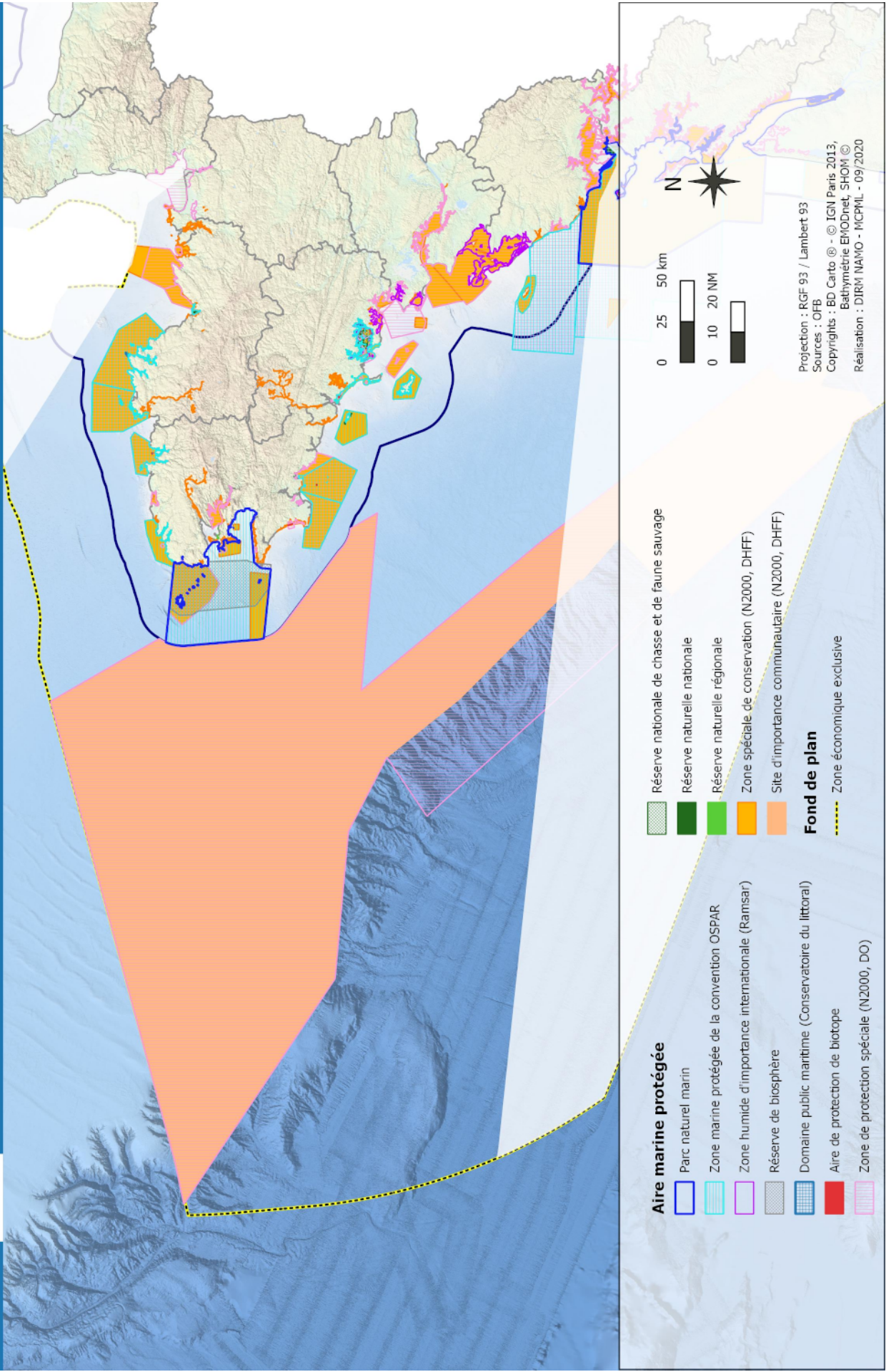
Vue de la faille en avril 2021, photo Marie-Amélie Néollier-OFB et travaux sur site, © Fabien Boileau-OFB

La nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées repose sur deux piliers :

- Un objectif de 30 % d'aires protégées, qui constituent la trame de protection du territoire.
- Un objectif de 10 % de protection forte, avec un niveau plus élevé de protection.

Les secteurs d'études des zones de protection fortes identifiés dans le plan d'action du document stratégique de façade (cf page 5) contribuent à ces objectifs.

# Aires marines protégées sur la façade NAMO





## Office français pour la biodiversité et Agence bretonne pour la biodiversité

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer. Sa délégation de façade maritime dont le siège est à Nantes a compétence sur tout le littoral Atlantique.

L'Agence Bretonne de la biodiversité (ABB) basée à Brest est un établissement public de coopération environnementale coprésidé par le conseil régional et l'OFB. Elle traite de trois milieux écologiques dont le maritime. Ses actions pour accélérer la préservation et la restauration des milieux naturels s'inscrivent autour de trois missions principales :

- Renforcer la coopération pour faire émerger de nouveaux projets de territoires.
- Appuyer le développement de programmes ambitieux de préservation-restauration.
- Amplifier la mobilisation pour la biodiversité.

### Un littoral mieux préservé

L'Ifremer souligne les tendances à la baisse des contaminations d'ordre chimique, bactériologique et de l'eutrophisation de la bande côtière, et rappelle que « la vigilance est de mise tant la vulnérabilité de la frange littorale est grande ».

En matière de contamination chimique, dans l'estuaire de la Loire, les niveaux de plomb ont baissé suite au changement d'activité d'une usine.

Les résultats de l'Ifremer affichent une tendance à la baisse de la quantité de microalgues sur certains secteurs des côtes françaises, particulièrement

en Manche et dans le nord du golfe de Gascogne. Néanmoins, près de 7 % des eaux côtières métropolitaines n'ont pas encore atteint le bon état écologique visé par la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) pour l'eutrophisation.

Unique en Europe, « le projet de sciences participatives Phenomer invite les citoyens à signaler les phénomènes d'eaux colorées qu'ils observent en Bretagne et en Loire-Atlantique. Ce projet est complémentaire aux études locales et aux réseaux d'observation nationaux. »

### Les zones de protection fortes

Le décret du 12 avril 2022 définit une zone de protection forte (ZPF) comme « une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées ».

L'objectif pour 2022-2027 est de développer le réseau des zones de protection forte et d'en renforcer le contrôle. Ce réseau doit être cohérent,

connecté et représentatif de la diversité des écosystèmes. Ces protections fortes sont prioritairement mises en place au sein des aires marines protégées existantes (sites Natura 2000, parcs naturels marins et réserves naturelles nationales, etc.). Leurs périmètres précis et les mesures prises seront concertés localement au sein des instances de gouvernance de chaque aire marine protégée.

L'identification des secteurs d'étude pour de futures ZPF en façade NAMO s'est réalisée en concertation avec les acteurs de la façade dans le cadre de l'élaboration du plan d'action du document stratégique de façade NAMO (cf page 5).

## Les îles essentielles pour la biodiversité

Le pingouin torda, le guillemot de TroI, le fou de Bassan et le macareux moine ne se reproduisent qu'en Bretagne.

*Source: Agence de l'eau Loire-Bretagne*

Le plan national d'action du Puffin des Baléares, piloté par la DREAL Bretagne et l'OFB, a été validé en 2020. Il s'agit de l'espèce d'oiseau marin la plus menacée en Europe (25 000 à 30 000 individus). La

France accueille entre 25 et 50 % de la population mondiale. Cette espèce est présente en Bretagne (Mor Braz, baie de Saint-Brieuc, baie du Mont Saint-Michel par exemple) et en mer d'Iroise. Ce plan permettra d'améliorer le suivi des populations, de mettre en œuvre des actions de restauration de l'espèce et de prise en compte de sa fragilité dans les activités humaines.

## La qualité des plages

Classement 2021 des sites de baignade contrôlés,

- 596 sites d'excellente qualité,
- 87 sites de bonne qualité,
- 12 sites de qualité suffisante
- 11 sites de qualité insuffisante.

*Source : ministère de la Santé et de la Prévention*

29 communes sont labellisées pavillon bleu pour 70 plages de bord de mer.



Quiberon © Laurent Mignaux / Terra

Près de 2 millions d'euros consacré au sentier du littoral dans l'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest grâce à l'initiative « France vue sur mer ». Son objectif : améliorer la qualité et l'attractivité du sentier du littoral, en augmentant les moyens

consacrés aux opérations de création de portions de sentier et de restauration. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du plan de relance gouvernemental.